



N° 19.23

Approbation du Compte Administratif 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire à Bonnefamille, le 05 juin de l'an deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 54 Présents / 55 Votants :

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (20)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
- ④ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (4)
- ⑤ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (13)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,
 Vu l'adoption des contributions au 31 janvier 2018
 Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
 notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

Comme chaque année, avant le 30 juin, nous sommes invités à approuver le compte administratif et les résultats du dernier exercice écoulé.

Les éléments détaillés dans les documents réglementaires en votre possession peuvent être synthétisés comme suit :

Compte administratif 2018

① Section de fonctionnement	
Recettes 2018	24 225 309.14 €
Dépenses 2018	23 882 097.47 €
Résultat propre de 2018	343 211.67 €
Excédent 2017	1 800 000.00 €
Déficit 2017	
Excédent cumulé 2018	2 143 211.67 €
Déficit cumulé 2018	

② Section d'investissement	
Recettes 2018 (y compris compte 1068)	3 546 026.31 €
Dépenses 2018	2 679 615.78 €
Résultat propre de 2018	866 410.53 €
Excédent 2017	1 195 461.49 €
Déficit 2017	
Excédent cumulé 2018	2 061 872.02 €
Déficit cumulé 2018	
Recettes – restes à réaliser	
Dépenses – restes à réaliser	1 035 983.71 €

L'exercice 2018 se solde donc par :

- ☞ un excédent de fonctionnement de : 2 143 211.67 €
- ☞ un excédent d'investissement de : 2 061 872.02 €
- ☞ des restes à réaliser d'investissement de :
 - ✓ en recettes : 0.00 €
 - ✓ en dépenses : 1 035 983.71 €

Je propose donc au Comité Syndical :

- d'approuver le compte administratif au titre de l'exercice 2018, tels que présentés ci-avant,
- d'approuver les résultats comme suit :

Compte administratif 2018

- ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 2 143 211.67 €
- ⇒ en section d'investissement, un excédent de 2 061 872.02 €

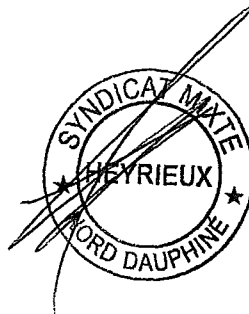
La présente délibération a été adoptée à

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 05 juin 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président



Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le



ID : 038-253804710-20190605-19_23-DE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : COMITE SYNDICAL DU 05 JUIN 2019Présentation synthétique du compte administratif 2018 et des opérations de clôture.

Ce document retrace l'ensemble des opérations menées par le Syndicat Mixte Nord Dauphiné en 2018.

Cette présentation s'organise autour de trois étapes essentielles résultant du Code général des collectivités territoriales :

- ↗ le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes,
- ↗ la constatation de la conformité du compte de gestion du comptable public au compte administratif,
- ↗ l'affectation des résultats.

I - Les résultats du budget**a) Exécution 2018**

L'essentiel du vote du compte administratif s'articule autour du constat des résultats excédentaires de la section de fonctionnement et de la section d'investissement

L'excédent de fonctionnement constitue le surplus de recettes courantes que le SMND utilise pour financer ses dépenses d'investissement.

Au sein de la section de fonctionnement, on constate des recettes à hauteur de 26 705 666.86 € et des dépenses de fonctionnement pour 22 895 791.42 €.

Recettes de fonctionnement	26 025 309.14 €
<i>Dont recettes propres de 2018</i>	24 225 309.14 €
<i>Dont excédent 2017 intégré au budget 2018</i>	1 800 000.00 €
- Dépenses de fonctionnement	23 882 097.47 €
= Excédent de fonctionnement 2018	2 143 211.67 €

Le SMND dégage ainsi un excédent de la section de fonctionnement de 2 143 211.67 € pour l'année 2018.

En section d'investissement, le total des recettes s'établit à 4 741 487.80 €.

Les dépenses étant de 2 679 615.78 €, la section d'investissement dégage un excédent d'investissement de 2 061 872.02 €.

Recettes d'investissement	4 741 487.80 €
<i>Dont recettes propres de 2018</i>	3 546 026.31 €
<i>Dont excédent 2017 intégré au budget 2018</i>	1 195 461.49 €
- Dépenses d'investissement	2 679 615.78 €
= Excédent d'investissement 2018	2 061 872.02 €

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont reportés au budget 2019 en recettes.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion, document qui retrace l'ensemble des opérations prises en charges par le comptable public.

b) Dépenses de fonctionnement 2018

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été inférieures au budget prévu et voté de la manière suivante

Chapitre	Différentiel entre le réalisé et le prévu	Pourcentage
011 Charges à caractère général	178 395.54 €	1.21 %
012 Charges de personnel	133 206.77 €	1.65 %
65 Autres charges de gestion courante	33 364.33 €	20.36 %
67 Charges exceptionnelles	3 738.14 €	6.45 %
Total	348 704.78 €	

Au plan global, les crédits de traitement des déchets (incinération et exutoires de déchets pressions haussières du fait des hausses de tonnages collectés et des hausses de prix des marchés pour les déchèteries (plus de 200 000 euros de surcoûts). Ces hausses ont expliqué les inscriptions en décisions modificatives (DM) en cours d'année et s'inscrivent dans le mouvement haussier qui contribue à tendre significativement la situation financière du SMND en 2019.

En compensation des crédits non consommés relevant des crédits de réparation et maintenance des véhicules et déchèteries ainsi que la limitation des achats de contenants plus limités en 2018 dans l'attente de la passation du nouveau marché ont atténué l'impact de ces hausses.

La masse salariale non consommée correspond à la marge de sécurité inscrite en fin d'année en DM. Le non consommé en chapitre 65 autres dépenses de gestion correspond aux crédits de subvention pour les PAV moins utilisés faute de pose de nouveaux points verre dans le programme de conteneurs enterrés.

Par ailleurs, des dépenses imprévues restaient inscrites suite au DM pour un montant de 211 825.75 €. Elles n'ont pas été mobilisées et contribuent à l'excédent global fin 2018 qui permet d'amortir les difficultés structurelles du budget émergent en 2019 (poursuite des hausses de tonnage et baisse forte des recettes récurrentes).

La répartition des dépenses de fonctionnement par type de dépenses est la suivante (en cours de finition)

➤ SITOM	➤ 7 307 402.15 €	➤ 30.60 %
➤ Charges de personnel	➤ 7 920 772.23 €	➤ 33.17 %
➤ Exutoires déchèteries	➤ 3 395 774.66 €	➤ 14.22 %
➤ Collecte sélective	➤ 914 332.95 €	➤ 3.83 %
➤ Contenants	➤ 88 392.94 €	➤ 0.37 %
➤ Atelier et garage	➤ 2 107 871.73 €	➤ 8.83 %
➤ Administration générale	➤ 653 587.81 €	➤ 2.74 %
➤ Autres dépenses " métier "	➤ 238 345.30 €	➤ 1.00 %
➤ Amortissements	➤ 1 084 272.68 €	➤ 4.54 %
➤ Communication	➤ 66 961.59 €	➤ 0.28 %
➤ Frais financiers	➤ 50 121.57 €	➤ 0.21 %
➤ Charges exceptionnelles	➤ 54 261.86 €	➤ 0.23 %

91 % des dépenses sont directement liées aux opérations de collectes, près de 5% sont liés aux investissements passés (frais financiers et amortissements), les frais de gestion globaux se limitant à moins de 4% du total.

c) Recettes de fonctionnement 2018

les recettes réelles de fonctionnement ont présenté les écarts suivants entre les prévisions initiales et les réalisés

Principaux Chapitres	Prévu	Réalisé	Ecart	Pourcentage
70 produits des services	1 494 000 €	1 212 589.08 €	- 281 410.92 €	18%
74 Dotations subventions	22 752 492 €	22 683 247.26 €	- 69 244.74 €	0.3%
77 produits exceptionnels	0 €	139 481.82 €	139 481.82 €	

Le SMND a subi dès l'année 2018 un impact fort des baisses de revente des matériaux, des recettes faibles de facturations en déchèterie faute d'un système de facturation efficace. Ces effets sont atténués par la hausse de convention de financement du service par les entreprises collectées en cours de développement. Les recettes exceptionnelles sont liées des remboursements de sinistres (incendie Saint Laurent et sinistre non responsable importants).

Les recettes manquantes sont globalement de 200 000 euros, amorçant le mouvement de pertes de recettes qui s'accroît très fortement en 2019, déséquilibrant l'équilibre financier du SMND après des contributions des EPCI essentiellement répercutées à l'usagers via la TEOM.

La répartition des recettes de fonctionnement hors résultat repris est la suivante :

Participation Intercommunalités	20 245 196 €	83.57 %
Soutiens éco-organismes	2 075 638 €	8.57 %
Redevances spéciales	193 375 €	0.80 %
Reprise de matériaux	882 295 €	3.64 %
Autres produits	329 473 €	1.36 %
Vente contenants	72 308 €	0.30 %
Prestations autres EPCI	362 413 €	1.50 %
Facturation déchèterie	64 611 €	0.26 %

Les reventes de matériaux ont baissé de 300 000 euros malgré les éléments de négociation dans le cadre du CSA3D, la ligne prestation autres EPCI atteint le montant de 360 000 euros pour la dernière année en 2018.

d) Dette et opérations d'investissement 2018

Le Syndicat mixte n'a contracté aucun emprunt en 2018. Les dépenses de renouvellement du matériel, notamment du matériel roulant, ont été financées par l'amortissement des immobilisations.

Le stock de dette est passé de 2.943 millions d'euros (soit 14.21 euros par habitant) à 2.496 millions d'euros (soit 12.48 euros par habitant au 31/12/18).

Tous les emprunts du syndicat sont classés dans les catégories autorisées de la charte de classement des emprunts et dans la catégorie A1 la plus sécurisée.

L'annuité de dette s'est établie à 500 720.76 euros, décomposée en 53 162.23 euros d'intérêts et 447 558.13 euros de capital.

Les autres recettes d'investissement, outre les amortissements et le résultat 2017 affecté se composent essentiellement du FCTVA (à hauteur de 404 098 €) et de subventions (34 780 €).

Les dépenses d'investissement sont réparties entre les grands secteurs d'intervention comme suit :

Travaux d'aménagement des déchèteries + siège	216 365 €	9.93 %
Matériel roulant	1 533 278 €	70.40 %
Travaux d'aménagement des locaux	51 221 €	2.35 %
Installation de PAV	305 353 €	14.02 %
Mobilier	26 027 €	1.19 %
Informatique et si	19 062 €	0.88 %
Autres	26 760 €	1.23 %
Total	2 178 066 €	

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 038-253804710-20190605-19_23-DE